
Changer l'appellation « style indirect libre » ?

Manuel Bruña Cuevas

Citer ce document / Cite this document :

Bruña Cuevas Manuel. Changer l'appellation « style indirect libre » ?. In: Romania, tome 110 n°437-438, 1989. pp. 1-39;

doi : <https://doi.org/10.3406/roma.1989.1607>

https://www.persee.fr/doc/roma_0035-8029_1989_num_110_437_1607

Fichier pdf généré le 07/04/2018

CHANGER L'APPELLATION « STYLE INDIRECT LIBRE » ? ¹

« Style indirect libre » — et sa variante « discours indirect libre » — est la locution couramment utilisée en français pour parler du phénomène discursif décrit, pour la première fois, par Adolf Tobler à la fin du siècle dernier. Comme on le sait, cette dénomination est due à Charles Bally ; elle n'est ni neutre ni arbitrairement choisie.

A. Tobler n'a pas donné de nom au style indirect libre ; il s'est limité à parler d'un « mélange particulier de discours indirect et de discours direct qui emprunte au premier le temps et la personne du verbe, et au second l'ordre des mots et l'intonation ». Il faudra donc attendre la prochaine étude sur le phénomène, due à Theodor Kalepky, pour qu'il reçoive sa première appellation : *verschleierte Rede*, discours voilé. Le terme révèle la vision qu'avait l'auteur de la question : le narrateur s'identifie à ses personnages et parle à leur place, d'où, comme résultat, un discours déguisé que le lecteur

1. Cet article a été rédigé avant que nous n'ayons eu connaissance de la mort de Jean Rychner, dont le dernier article publié a été consacré, en grande partie, à commenter une de nos études. Nous avons décidé de ne pas le faire paraître ; si nous avons changé d'avis, c'est dans la conviction que, quoique Jean Rychner ne soit plus là pour, éventuellement, défendre certains de ses points de vue que nous remettons en question, le fait de continuer à discuter sur ses travaux constitue, sans doute, le meilleur hommage que nous puissions lui rendre.

trouvera plaisir à dévoiler. Pour T. Kalepky, le phénomène peut être décrit d'un point de vue littéraire ou psychologique, mais non pas linguistique, étant donné que — selon lui — sa forme ne diffère en rien des purs énoncés du narrateur. Par conséquent, on ne saurait le considérer ni comme une variante du discours indirect ni comme un mélange de discours direct et indirect. La description grammaticale faite par A. Tobler est ainsi radicalement rejetée.

L'article de C. Bally, *Le style indirect libre en français moderne*, paru en 1912, représente le retour à une description linguistique du phénomène. La dénomination « style indirect libre » que l'auteur lui assigne répond à cette conception : « indirect » parce que le procédé use des transpositions spatiales, temporelles et personnelles caractéristiques du style indirect ; « libre » parce qu'il n'est pas subordonné à un verbe transitif de parole.

L'école vosslienne réagit en bloc contre l'analyse proposée par C. Bally. La cause en est qu'elle part, comme T. Kalepky, de présupposés psychologiques. Cela se traduira par un refus généralisé de l'appellation « style indirect libre », mais aussi par une prolifération de termes, due au fait que chaque auteur aura sa propre vision du phénomène et essaiera de la refléter, de façon résumée, dans la dénomination retenue. C'est ainsi que Eugen Lerch propose *Rede als Tatsache* (discours en tant que fait), Gertraud Lerch *uneigentlich direkte Rede* (discours direct impropre) et Étienne Lorck *erlebte Rede* (discours vécu) ; ce dernier deviendra le terme usuel en allemand.

Après la polémique entre les écoles genevoise et munichoise, les chercheurs qui se sont occupés du sujet ont généralement décidé d'utiliser le terme français ou allemand selon leur manière d'envisager la question. La plupart des auteurs allemands ont penché pour *erlebte Rede* et pour la conception qui lui était inhérente. Lorsque l'un d'entre eux a défendu le terme français contre le terme allemand, son analyse allait de pair avec une vision du procédé en tant que mode différent de reproduction du discours et avec une description grammaticale de ses formes ; c'est le cas, par exemple, de Harald Weinrich.

L'emploi, en dehors de l'Allemagne, de traductions des termes employés par l'école vosslienne n'en illustre pas moins la conception dominante du phénomène ; c'est par exemple la traduction de *uneigentlich direkte Rede*, l'appellation due à G. Lerch, qui s'impose en russe et que la roumaine A. Kalik-Teljatnicova défendra — en

français — contre le terme de C. Bally. La préférence de certains auteurs de langue anglaise pour des dénominations telles que *substitutionary narration* (Bernhard Fehr, Paul Hernardi), *narrated monologue* (Dorrit Cohn) ou *represented speech and thought* (Otto Jespersen, Ann Banfield), plutôt que pour la traduction du terme français communément admise, n'est pas, à cet égard, moins éloquente².

Les médiévistes écrivant en français ont généralement accepté jusqu'ici le terme courant de « style indirect libre »³. Il est donc d'autant plus significatif qu'un éminent médiéviste ait récemment proposé un changement d'appellation pour ce mode de reproduction du discours. Comme nous l'avons dit dans les lignes qui précèdent, la dénomination choisie révèle d'habitude l'idée que l'on se fait du phénomène. Le rejet du terme usuel, par conséquent, ne peut qu'être l'indice d'un changement de perspective dans l'étude du procédé. Nous allons consacrer le reste de cet article à l'analyse des raisons avancées par Jean Rychner pour préférer les termes « discours double » ou « discours subjectif » à celui de « style indirect libre ».

2. Pour une analyse plus complète de la polémique entre les écoles suisse et allemande, ainsi que pour les références bibliographiques des auteurs cités, voir *Étude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, Groningen, V.R.B., 1959, p. 50-9 ; son auteur, Jan Adriaan Verschoor, penche clairement en faveur des thèses linguistiques suisses. Pour une vision différente des faits, voir Mikhaïl Bakhtine, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, 1977, chap. 5. Les références des études réalisées en langue anglaise peuvent être trouvées dans l'article de Gérard Strauch, *De quelques interprétations récentes du style indirect libre*, dans *RANAM*, t. 7 (1974), p. 40-73 ; aussi, Brian McHale, *Free Indirect Discourse : a Survey of Recent Accounts*, dans *PTL*, t. 3 (1978), p. 249-87.

3. Parmi les travaux écrits en français qui réservent une place importante à l'étude du procédé dans la littérature médiévale, voir M. Lips, *Le style indirect libre*, Paris, 1926 ; J. A. Verschoor, *op. cit.* ; Anton Grad, *Remarques sur le style indirect libre en ancien français*, dans *Linguistica*, t. VII (1965), p. 3-26 ; Albert Meiller, *Le problème du 'style direct introduit par que' en ancien français*, dans *Revue de Linguistique Romane*, t. XXX (1966), p. 353-73 ; Bernard Cerquiglini, *La parole médiévale*, Paris, 1981 et *Le style indirect libre et la modernité*, dans *Langages*, t. 73 (1984), p. 7-16. Pour une bonne bibliographie sur le sujet, Franz Lebsanft, *Perspektivische Rededargestaltung (erlebte Rede) in Texten des französischen und spanischen Mittelalters*, dans *ZRPh*, t. 97 (1981), p. 65-85.

J. Rychner propose le premier de ces termes dans son article « Messages et discours double »⁴. Ayant rappelé l'invitation de Bernard Cerquiglini⁵ à étudier le discours rapporté en tenant compte de la distinction établie par Oswald Ducrot⁶ entre « locuteur » et « énonciateur », J. Rychner croit nécessaire d'accompagner l'adoption de cette perspective d'un changement d'appellation du style indirect libre (SIL) : « Dans les nouvelles études que souhaite B. Cerquiglini, il faudrait sans doute abandonner le terme de discours indirect libre ou libéré, qui ne leur convient pas » [p. 148].

Un peu plus loin, J. Rychner en donne la raison : « Discours indirect libre ou libéré, l'appellation n'exprime pas l'essentiel, qui est l'apparition de l'énonciation du sujet après un discours indirect relevant exclusivement du narrateur. J'appellerai pour ma part « discours double » ce discours où s'entendent dès lors les deux voix du narrateur et du sujet » [p. 149].

Notons, tout d'abord, que J. Rychner réduit considérablement la portée du phénomène quand il affirme que le SIL apparaît « après un discours indirect relevant exclusivement du narrateur ». Nous avons l'impression qu'il comprend le terme « style indirect libre » comme étant exclusivement applicable aux discours de ce type placés à la suite d'un style indirect (SI), mais non pas à ceux qui se présentent dans le texte sans cet intermédiaire. C'est sans doute cette conception qui explique que J. Rychner parle de discours indirect libre « ou libéré », le second de ces deux mots s'avérant, de toute évidence, plus précis pour les auteurs qui conçoivent le procédé, du point de vue grammatical, comme le résultat de la suppression du *que* de subordination au verbe introducteur d'un SI qui précéderait toujours. Cela étant ainsi, on n'est plus étonné de constater que presque tous les exemples apportés par l'auteur — qui se propose d'étudier les messages « 'reproduits' en discours direct » — adoptent soit la forme de SI, soit celle de SI-SIL⁷, et on comprend aisément son insistance

4. Paru dans *Studies in Medieval French Language and Literature*, presented to Brian Woledge, éd. par Sally Burch North, Genève, 1988, p. 145-61.

5. *Op. cit.*, 1984.

6. *Les mots du discours*, Paris, 1980, p. 38-45.

7. Il s'agit des types suivants, cités par J. Rychner, p. 146-7 :

« Dameisele, fet la reïne,
ce chevalier qui la chemine

pour nous faire admettre que deux des passages cités où le SIL ne succède pas au SI méritent bien d'être considérés comme des « discours doubles ». Ainsi, à partir du passage suivant, où Blancandrin suggère au roi Marsile le message mensonger qu'il pourrait envoyer à Charlemagne

F. dist al rei : « Or(e) ne vus esmaiez !
 Mandez Carlun, a l'orguillus, (et) al fier,
 [Fe]deilz servises et mult granz amistez :
 Vos li durrez urs et leons et chens,
 Set cenx camelz et mil hosturs muërs,
 D'or et d'argent autre cent muls chargez,
 Cinquante carre qu'en ferat cariër ;
 Ben en purrat luër ses soldeiers.
 En ceste tere ad asez osteiët,
 En France ad Ais s'en deit ben repaier.
 Vos le siurez a (la) feste seint Michel,
 Si recevrez la lei de crestiens,
 Serez ses hom par honur et par ben.

(*Roland*, 27-39) *

J. Rychner commente : « Le vers 27 appartient évidemment au discours direct simple du conseiller ; de même les vers 28-29, qui occupent la place habituelle du discours indirect, mais constituent ici

alez dire qu'il vaigne a moi
 et amaint sa pucele o soi ».

(*Erec*, 155)

« Alez me tost a cez tentes de paile,
 Si me direz Looïs le fill Charle
 Qu'a molt grant tort me vult guaster ma marche :
 N'a dreit en Rome ne en tot l'eritage,
 Et s'il le vult... »

(*Couronnement*, 236)

8. Les textes anciens sont cités selon les éditions que voici : *Le Chevalier de la Charrette* et *Erec et Enide*, Roques, 1978. *Cligés*, Micha, 1978. *Le Roman de Perceval* ou *Le Conte du Graal*, Roach, 1959. *Le Couronnement de Louis*, Langlois, 1925. *Marie de France : Espurgatoire S. Patrice* et *Die Fabeln*, Warnke, 1976 et 1974 respectivement ; *Lais*, Rychner, 1968. *Histoire de Saint Louis*, de Wailly, 1888. *Le Roman de Renart*, Roques, 1972. *Das altfranzösische Rolandslied*, Hilka-Rohlf, 1948. *Le Roman de Rou*, Holden, 1971. *Le Roman de Tristan* : Bérout, Defourques, 1979 ; Thomas, Wind, 1960.

un discours performatif. Les vers 30-39 ne sont pas, comme le veut W.-D. Stempel, un discours indirect libéré (puisqu'aussi bien ils ne sont pas précédés d'un discours indirect !), mais, sur une base qui établit Marsile en locuteur, le discours double, de Blancandrin à Marsile et de Marsile à Charlemagne, donnant la teneur du message, après la partie bien distincte du salut » [p. 153].

Il s'agit bien là, en effet, d'un « discours double » ; seulement la critique, en l'occurrence, de l'emploi du terme style indirect libre ou libéré n'est pas vraiment pertinente, dans ce sens que l'on ne prétend pas d'habitude qu'il ne soit applicable que lorsqu'un *si* précède la forme non subordonnée⁹. Il est surprenant, d'ailleurs, que J. Rychner, attentif dans ce cas à la différence entre discours performatif et discours indirect, cite quelques pages plus haut, comme exemple de « débouché du discours indirect sur la forme libre qui lui succède » [p. 149], le passage suivant, où, de toute évidence, la forme libre ne succède à aucune forme subordonnée¹⁰ :

9. L'autre cas de *SIL* non précédé de *si* que commente J. Rychner pourrait aussi bien ne représenter qu'une occurrence de *si* sans conjonction de subordination. Étant donné que l'ordre des mots ne s'y oppose pas et que la suite *SIL-si* est bien plus rare — en début de reproduction — que celle du type *si-SIL*, la seconde de ces possibilités n'est pas à exclure : le *SIL* ne commencerait qu'au vers 3335. Cette interprétation demanderait, bien entendu, un changement de ponctuation ; il faudrait supprimer les deux points du premier vers :

Di la roïne mot a mot :
 G'irai au terme, pas n'en dot.
 Face soi lie, saine et baude !
 Ja n'avrai mais bain d'eve chaude
 Tant qu'a m'espee aie venjance
 De ceus qui li ont fait pesance :
 Il sont traître fel prové.
 Di li que...

(*Tristan* de Bérout, 3333)

10. Ce que J. Rychner analyse comme un *si* n'est en réalité qu'un discours narrativisé — selon la terminologie de Gérard Genette —, c'est-à-dire un énoncé, relevant du récit, où la parole des personnages est traitée comme le serait tout autre événement non discursif. L'auteur tombe dans la même erreur dans le cas du passage que voici :

Une des dames apela ;
 Par li manda ses dameiseles,
 Les plus quointes e les plus beles :
Od li s'irrun t esbanier
La u cil erent el vergier.

(*Lanval*, 242)

Mais revenons à l'idée qui se trouve à la base du nouveau terme proposé. J. Rychner affirme qu'il faudrait appeler « discours double » le type de discours habituellement connu sous le nom de « style indirect libre » parce que cette appellation « n'exprime pas l'essentiel, qui est l'apparition de l'énonciation du sujet après un discours indirect relevant exclusivement du narrateur ».

Or, l'énonciation d'un personnage ne peut faire son apparition dans un texte littéraire qu'en tant qu'énonciation reproduite, c'est-à-dire intégrée à l'énonciation du narrateur ou du personnage qui la rapporte. Même lorsque la reproduction est faite en style direct (SD), il y a intégration, puisque, malgré la conservation des coordonnées énonciatives « primitives », on a besoin du contexte pour pouvoir identifier les personnes, les lieux, les temps du discours rapporté. Évidemment, cette intégration est plus poussée quand le mode de reproduction est indirect. Si, lorsqu'il s'agit de la suite si-SD, le retour au repérage « primitif » permettrait de parler d'« apparition de l'énonciation du sujet », dans le cas signalé par J. Rychner — à savoir le passage de la forme indirecte à l'indirecte libre dans la reproduction d'un seul et même discours —, le système de repérage énonciatif ne change pas la plupart du temps ; dans l'une comme dans l'autre de ces formes, l'ensemble — ou une partie — du système de repérages du discours « primitif » est réorganisé en prenant comme repère le contexte, le discours du narrateur. « L'énonciation du sujet » — terme qui, nous le répétons, ne peut logiquement être entendu que comme « reproduction de l'énonciation du personnage » — n'appa-

E dit coment ert avenu
Quant primes li fu enveiee :
 Desus le freisne fu cuchiaee...

(*Fresne*, 295)

raît donc pas, dans la suite SI-SIL, avec le SIL ; elle commence avec le SI, dont l'indirect libre n'est que la prolongation sous une forme différente.

J. Rychner signale que la conséquence de « l'apparition de l'énonciation du sujet », c'est qu'on entend « les deux voix du narrateur et du sujet », ce qui justifie l'appellation « discours double ». Il s'agit là, à notre avis, d'une application du concept de « polyphonie ».

Nous pensons aussi que le SIL est polyphonique, mais seulement parce qu'il constitue un mode de reproduction indirecte et que celle-ci laisse entendre plusieurs voix ensemble : il y résonne toujours la voix d'un locuteur rapporteur, responsable des repérages, et celle d'un énonciateur, qui assume les actes illocutionnaires. Prenons, par exemple, le passage qui précède immédiatement la définition de J. Rychner :

L'une des dames enceinta ;
 Al terme qu'ele delivra,
 A cele feiz ot deus enfanz.
 Sis sire en est liez e joianz ;
 Pur la joie que il en a,
 A sun bon veisin le manda
 Que sa femme ad deus fiz eüz :
De tant de force esteit creüz !
L'un li tramettra a lever :
De sun nun le face nomer.

(Fresne, 9)

Le SIL final est, en effet, polyphonique. On y décèle deux voix. L'une est celle du locuteur (le narrateur) ; c'est celui-ci qui a établi un repérage de type contextuel en ce qui concerne les personnes grammaticales (troisième personne référée à *sis sire*, par exemple) et l'imparfait *esteit*, temps passé établi par rapport à *manda* du contexte immédiat ; il a eu recours, en revanche, à un repérage de type déictique dans le cas des formes *tramettra* et *face*, futur et présent par rapport au présent d'énonciation, non pas du locuteur rapporteur, mais du locuteur du discours « primitif ». Or, si l'on arrive à la conclusion que c'est ainsi que ces deux dernières formes verbales doivent être interprétées — au lieu de les voir comme l'emploi par le narrateur du repérage convenant au présent historique —, c'est parce que ni la promesse ni l'exhortation que leurs propositions respectives

expriment ne peuvent être attribuées au narrateur. On est dès lors obligé de les assigner à une seconde voix et d'interpréter que le discours rapporté, qui avait commencé avec le *si* précédent, se continue dans ces nouveaux énoncés. Cette seconde voix, c'est-à-dire la voix de l'énonciateur du *SIL*, est celle de l'énonciateur du discours que le narrateur rapporte, c'est-à-dire la voix du père des jumeaux.

Dans cet exemple, le locuteur est le narrateur et l'énonciateur un personnage. Il peut cependant arriver qu'un seul personnage joue en même temps les rôles de locuteur et d'énonciateur, et que, malgré tout, on doive parler de polyphonie. C'est le cas dans le passage suivant, cité par J. Rychner après l'antérieur :

« Biax amis Erec, alez i
 au chevalier, et dites li
 Que il veigne a moi, nel lest mie :
conuistre vuel lui et s'amie ».

(*Erec*, 201)

Ici le locuteur est la reine Guenièvre ; c'est par rapport à elle qu'il faut interpréter, par exemple, *moi*, dans le discours indirect, et *vuel* dans l'indirect libre, ainsi que la troisième personne dans l'un et dans l'autre. Or, la responsabilité de l'affirmation exprimée au *SIL* revient également à la reine. Il semblerait donc qu'il n'y eût qu'une seule voix dans cet énoncé. En fait, il n'en est rien. Si le seul énonciateur du dernier vers était le locuteur présent, Guenièvre, ce vers ne pourrait pas être considéré comme un *SIL* inclu dans le *SD* de la reine rapporté par le narrateur ; il aurait le même statut que le premier vers du passage. Si on peut l'analyser comme *SIL*, c'est parce qu'il y a bien un autre énonciateur : il y a, en plus de l'énonciateur Guenièvre dans sa situation d'énonciation présente (c'est-à-dire en tant que locuteur rapporteur du futur discours d'Erec), l'énonciateur Guenièvre en tant qu'énonciateur --- et non plus locuteur --- de ce discours futur, dont le locuteur sera Erec. Par conséquent, bien que pour faire référence au locuteur comme aux énonciateurs on doive parler de la reine, la vraie condition nécessaire à la polyphonie dans le discours rapporté est remplie : au moins l'un des énonciateurs présents est aussi l'énonciateur d'une situation discursive différente de l'actuelle. La polyvocalité est ainsi assurée.

Insistons, cependant, sur le fait que les circonstances ne sont plus ici exactement les mêmes que dans l'exemple précédent. Dans le

passage de *Fresne*, la polyphonie était le résultat de la co-présence de la voix du narrateur — en tant que locuteur — et de la voix du personnage, l'énonciateur. Mais le locuteur n'était pas énonciateur ; le narrateur ne pouvait assumer ni l'affirmation « l'un li tramettra a lever » — cette action n'est pas censée avoir lieu dans la suite du lai —, ni l'exhortation du vers final, exprimée à l'aide du subjonctif *face*. Dans l'exemple présent, par contre, le locuteur Guenièvre est co-énonciateur de l'énoncé en SIL ; c'est ce que J. Rychner exprime de la manière suivante : « Le vers 204 d'*Erec*, par exemple, appartient-il au discours direct de Guenièvre à Erec ou bien aussi à celui qu'elle lui demande de tenir à Ydier ? La circonstance particulière de l'expédition d'un message en discours direct suggère la réponse : aux deux à la fois » [p. 150].

Cette question de J. Rychner a été formulée, sous les formes les plus diverses, par de nombreux chercheurs, afin de prouver, soit la difficulté à relever la présence de certains SIL dans les textes, soit l'ambiguïté de ce mode de reproduction du discours. En fait, il aurait été souvent inutile de la poser si l'on était parti de l'idée que rien n'empêche qu'un seul énoncé — qui, par définition, ne peut appartenir qu'à un seul locuteur — puisse avoir, par contre, deux — ou plus — co-énonciateurs. En l'occurrence, J. Rychner a donné à la question la seule réponse qui nous semble satisfaisante : la circonstance particulière qu'est l'expédition d'un message favorise l'apparition d'énoncés à double énonciateur. Nous ne pouvons donc que regretter que l'auteur — faute d'avoir établi une différence nette entre les rôles de locuteur et d'énonciateur — fasse une application restrictive de la conclusion à laquelle il est arrivé à partir de cet exemple.

Ainsi, après avoir admis que la situation que nous venons de décrire est habituelle lorsque l'expéditeur du message le dit au messenger, J. Rychner trouve qu'elle change complètement lorsque le messenger le transmet au destinataire. Voyons-en un exemple.

Noble avait donné à Roonel le message suivant pour Renart :

« Va donc, dit li rois, si li di
Que devant moi *soit* mercredi
Prez et garniz de soi deffendre [...] ».

(*Renart X*, 233 ; éd. Dufournet, 1970)

Roonel le lui transmet comme suit :

Renart, fait il, li rois vous mande
 Et tout a estroux vous conmande,
 Vez ces lettres a testimonie,
 Qu'a lui veigniez sans nulle essoine
 Dedenz sa cort fere droiture
 Del despit et de la laidure.
Devant lui soiez mercredi,
 De la seue part le vos di.

(*Renart X*, 311)

J. Rychner pense que l'avant-dernier vers de ce passage, bien que faisant suite à un *si*, ne peut représenter la continuation en indirect libre du discours rapporté déjà en place : « Roonel assume l'ordre de Noble dans une forme illocutoire. Il ne 'rapporte' pas son discours, il l'actualise » (p. 156). Par « actualiser » il faut comprendre que ce vers n'a qu'un seul énonciateur : le locuteur Roonel. Il n'y aurait donc pas là de discours rapporté, puisque l'une des conditions nécessaires à l'apparition du *SIL* — que l'on entende la voix de l'énonciateur d'une situation discursive différente — ne se trouverait pas remplie.

Or, il nous semble que le propre de tout messenger est d'être un relais entre l'expéditeur et le destinataire du message ; comme relais, il peut être le locuteur de ses énoncés, mais il est obligé d'y laisser entendre la voix de l'expéditeur, circonstance qui est la seule à légitimer sa parole. Et si, comme J. Rychner le dit, le messenger assume le contenu du message, il ne peut que devenir de la sorte le co-énonciateur de ce qu'il dit ; mais cela, comme nous l'avons vu, ne nuit absolument pas au caractère de discours rapporté de ses paroles.

Il est vrai que, souvent, les messagers des textes littéraires médiévaux font des commentaires du message à transmettre ou s'adressent au destinataire en leur propre nom ; mais nous ne pensons pas que ce soit le cas du vers que nous commentons, les arguments de J. Rychner en faveur de la thèse contraire ne nous ayant pas convaincu : « L'impératif [*soiez*], loin d'être la transposition du subjonctif *soit*, en est comme la prise en charge ; le vers 318 le dit d'ailleurs clairement : « je vous le dis de sa part » ».

À notre avis, la formule post-discursive ¹¹ « De la seue part le vos

11. Pour la valeur comme marques de parole des formules post-discursives, voir notre article, 1988, p. 424-6 (cf. note 18, p. 21).

di », semblable à celles qui accompagnent la plupart des messages transmis, n'est pas en elle-même une explicitation de la prise en charge du message par le messenger ; il nous semble qu'elle fonctionne plutôt comme marque du caractère de discours rapporté qu'ont les paroles prononcées. Elle pourrait être paraphrasée par « je ne suis que le simple locuteur (*di*) d'un discours dont l'énonciateur est quelqu'un d'autre (*de la seue part*) ». Si l'on veut, on peut également comprendre « j'assume, moi *aussi*, ce que je vous dis » ; mais l'essentiel de la formule nous semble résider dans sa valeur comme indice de discours rapporté, c'est-à-dire dans sa fonction d'explicitier qu'il y a une voix en présence qui n'est pas celle du locuteur. On ne voit guère, d'ailleurs, ce qui pourrait empêcher l'emploi de la même formule par un messenger qui serait en désaccord avec le contenu de ce qu'il transmet.

En ce qui concerne l'impératif *soiez*, la question ne relève plus seulement du nombre de voix en présence, mais aussi, et d'abord, du type de repérage établi par rapport au locuteur. Les deux facteurs sont en relation étroite, mais il faut se garder de les confondre.

Dans le *SIL* de *Fresne* commenté plus haut, nous avons vu que le locuteur-narrateur ne pouvait assumer les deux vers finaux (« L'un li trametra a lever : De sun nun le face nomer »). Ces vers n'ont, par conséquent, qu'un seul énonciateur : le père heureux. Mais ce *SIL* commence au vers précédent : « De tant de force esteit creüz ! ». Dans le cas de ce premier vers, rien n'empêche de considérer (même pas l'intonation exclamative) que le narrateur est co-énonciateur avec le personnage. Le repérage verbo-temporel de l'énoncé semble appuyer cette interprétation — sans qu'il en soit toutefois la cause. Comme nous l'avons déjà expliqué, en passant, au cours de ce *SIL*, du vers « De tant de force... » aux vers à énonciateur unique, le repérage temporel cesse d'être contextuel (*esteit*) pour devenir déictique, le temps de référence étant dès lors le présent d'énonciation du locuteur « primitif », c'est-à-dire celui du père des enfants, l'énonciateur du discours rapporté : *trametra* et *face* expriment respectivement un futur et un présent par rapport, non pas au présent de narration, mais au moment de locution du voisin chanceux. Le repérage se marie ainsi à merveille avec les voix en présence dans l'énoncé, cette adéquation étant certainement à la base de l'emploi extrêmement fréquent que font les textes médiévaux de ce type de repérage déictique : celui-ci rend plus proche la voix de l'énonciateur, il

favorise toujours une impression d'immédiateté chez le lecteur — ou l'auditeur. Le fameux *futurum oratorium*, dont on a tant écrit, n'est en fait rien d'autre que l'une des manifestations privilégiées de cette technique. L'effet ainsi obtenu est tellement réussi, la présence de la voix du personnage est si forte, que bien des éditeurs sont tombés dans l'erreur de mettre des guillemets à certains SIL comme s'il s'agissait de SD.

Mais, quelles que soient les vertus de ce type de repérage verbo-temporel, on doit, croyons-nous, maintenir soigneusement séparés le plan du repérage, relevant du locuteur, et le plan de la voix, relevant de l'énonciateur. Si l'on rencontrait dans le passage de *Fresne* un conditionnel, au lieu du futur, et un imparfait du subjonctif au lieu de *face*, on n'en aurait pas moins une voix différente de celle du locuteur, et par conséquent un SIL.

À notre avis, la présence, dans le passage de *Renart* cité, de l'impératif *soiez* devrait être analysée dans le cadre du repérage énonciatif. Nous avons vu que la formule post-discursive qui suit le vers 317, « De la seue part le vos di », loin d'infirmer l'interprétation SIL, ne fait que la confirmer. Le voisinage immédiat du *si* précédent et la fréquence, dans la transmission des messages, du type discursif SI-SIL constituent autant de raisons en faveur de cette interprétation. Rien ne s'oppose, par conséquent, à considérer l'impératif comme la forme la plus naturelle qu'a pu trouver Roonel pour rapporter l'ordre de Noble.

L'impossibilité d'employer l'impératif au SIL a toujours fait l'unanimité des chercheurs qui se sont occupés du sujet. L'idée contenue dans la première définition du SIL — celle de A. Tobler — sur les temps qui étaient utilisables dans ce procédé — les mêmes qu'au *si* — a fait long feu. On a toujours défendu que le passé simple et l'impératif — absents du *si* moderne — ne peuvent apparaître au SIL. Peu d'auteurs ont remis en question cette thèse en ce qui concerne le passé simple ; nous n'en connaissons aucun qui l'ait fait en ce qui concerne l'impératif.

Cet accord généralisé est certainement la conséquence d'avoir étudié le SIL préféremment à partir de ses manifestations dans le roman réaliste, à quoi est venue s'ajouter une position aprioriste qui reléguait le procédé à être une technique exclusivement littéraire, méconnue de la langue parlée. À partir de là, il est évident que l'impératif ne pouvait qu'être considéré comme incompatible avec le

SIL. Ce temps verbal suppose toujours le discours d'un locuteur s'adressant à un allocataire ; or, dans le roman classique on rencontre normalement un narrateur qui rapporte le discours des personnages ou parle en son propre nom, mais qui ne s'adresse que rarement au narrataire. La modalité jussive ne peut ainsi apparaître, au SIL, que sous les formes signalées par M. Lips comme les seules possibles dans ce procédé : le subjonctif ou les auxiliaires de mode ¹². Évidemment, dès que l'on examine sans préjugés les SD des textes (où, de même que dans la langue parlée, on trouve toujours un locuteur face à son allocataire), l'impératif reprend tous ses droits et redevient utilisable au SIL.

Voici un autre exemple de cet emploi. Le roi Lohier envoie un message au comte Richart. Le messenger parle au SD en deux laisses successives. La seconde commence :

« Tu doiz », dist li messages, « ton seignor honorer,
sez hons es et li doiz foi et amor porter [...] »

(*Rou*, 2^e partie, 3728)

Deux analyses sont possibles : soit on considère que ces vers sont dits d'une voix « simple » — pour parler comme J. Rychner —, c'est-à-dire que l'énonciateur en est le locuteur lui-même, le messenger, auquel cas on n'aurait là que la reproduction par le narrateur des paroles du messenger ; soit on attribue à ces paroles un énonciateur différent du messenger — le roi —, auquel cas il faut penser qu'un SIL commence dès les premiers mots du messenger, qui ne ferait de la sorte que rapporter le discours du roi. Bien sûr, dans ce second cas, le messenger-locuteur peut être considéré comme co-énonciateur de ce qu'il dit.

Quelques vers plus loin, le messenger a recours à des incises pour expliciter le caractère rapporté de ses paroles ; la dernière interprétation, celle de SIL, nous semble ainsi clairement assurée :

miex sei veut a Tiebaut et as Flamenz meller
que a toi, *ce dist il*, s'i se poeit fier.
Por paiz meitre entre vos et por amour fermer,
vien au roi, ceu te mande, dejouste Elne passer

(*Rou*, 3740)

12. On lui promettait... de tirer le rideau sur ses torts. *Mais qu'il racontât tout.* — M^{me} Bordin... tâchant de le consoler... *Il devait se faire une raison* (cités par M. Lips, *op. cit.*, p. 116).

Comme on le voit, l'impératif *vien* est ici employé dans un contexte bien signalisé, par les incises, comme SIL. Le locuteur n'a fait qu'adapter à la nouvelle situation énonciative les paroles du roi : le subjonctif que celui-ci était obligé d'employer pour donner son ordre (l'impératif ne disposant d'aucune forme de troisième personne) devient un impératif dans la nouvelle situation d'énonciation : la modalité jussive du discours du roi peut être rapportée à l'impératif du moment que la personne à laquelle était destiné l'ordre (l'énonciataire, c'est-à-dire le comte Richart) devient allocutaire. Il s'agit exactement du même type de réorganisation des marques énonciatives qu'a opéré le messager en employant des pronoms et des terminaisons verbales de deuxième personne là où le roi avait dû utiliser les formes de la troisième ; des marques personnelles de la troisième, là où le roi avait employé celles de la première.

Bref, cet impératif se trouve dans un SIL, dont l'énonciateur, dès qu'on admet cette interprétation, ne peut être que le roi, même si l'on sent que le messager prend *aussi* à sa charge le contenu de ce qu'il rapporte, qu'il en est co-énonciateur. Les positions du narrateur et du personnage sont d'ailleurs très nettes à cet égard : une fois que le messager a terminé son discours, le vers qui le suit est « Li quens Richart cuida que le roiz voir deist » (3755). « Le roiz », non pas le messager.

Nous espérons que cet examen des voix qui interviennent au SIL aura montré que, comme J. Rychner le veut, le terme « discours double » est applicable à ce procédé. Mais seulement à la condition de comprendre que les deux voix nécessairement présentes sont celle du locuteur et celle d'un énonciateur différent du locuteur : l'énonciateur d'un discours produit dans une situation énonciative autre, c'est-à-dire l'énonciateur du discours « original ». À côté de cet énonciateur, nécessaire à l'apparition du discours rapporté, il peut y avoir, facultativement, un co-énonciateur : le rapporteur. Mais « discours double » ne saurait être compris comme « présence de deux énonciateurs », car, dans ce cas, le terme ne serait pas applicable aux SIL où le locuteur n'assume pas les propos rapportés (exemple de *Fresne* déjà commenté).

Or, si tel est le sens à donner au terme « discours double », nous pensons que rien n'autorise à l'assigner en exclusivité au SIL : toute reproduction indirecte remplit les conditions que nous venons d'exposer.

Réserver le terme « discours double » au SIL revient à souscrire à l'hypothèse — souvent soutenue — qui prétend que ce mode serait le seul polyvocalique (voix du narrateur et du personnage) ; les styles direct et indirect, en revanche, ne laisseraient entendre qu'une seule voix : celle du personnage, dans le cas du premier ; celle du narrateur, dans le cas du second. Or, cette opinion naît, à nouveau, d'un brouillage des plans énonciatifs : on confond le type de repérage avec la question de la voix. Comme nous l'avons dit ci-dessus, les deux plans sont en rapport étroit, mais les confondre complètement ne peut que mener à de fausses analyses.

Des deux procédés censés être monovocaliques, seul le discours direct mériterait, avec des réserves, cette qualification. Lorsque l'on fait une reproduction au SD, le rapporteur cesse d'être locuteur pour devenir simplement le sujet parlant ; le locuteur d'un SD coïncide avec le locuteur du discours « primitif », puisque c'est à partir de sa situation énonciative que le repérage du SD est organisé. Ce locuteur du SD assume généralement ce qu'il dit, la voix de l'énonciateur étant donc la même que celle du locuteur. Dans ce sens, on peut dire que le SD n'a qu'une voix.

Mais, au SD comme au SIL, rien n'empêche que le rapporteur puisse être co-énonciateur des propos rapportés. Un messenger qui, parlant au SD, rapporterait les propos de l'expéditeur également au SD, aurait toutes les possibilités d'être co-énonciateur du message. Un rapporteur qui enchaînerait sur un discours direct par une locution du type « puisque c'est ainsi » ou « par conséquent » pourrait vouloir indiquer par là (dans un contexte adéquat) qu'il est co-énonciateur du discours qu'il vient de rapporter.

L'idée que le SI est également monovocalique est née, à notre avis, d'un désir de trouver le pendant symétrique du SD. Puisque dans ce dernier ne résonne que la voix du personnage, il fallait que le SI fût réservé à la voix du narrateur. Le type de repérage propre au SI aide à étayer cette conception : les marques de personne, temps et espace y sont calculées, en français standard moderne, soit sur le contexte soit sur la situation énonciative du rapporteur, mais jamais elles ne sont calculées par rapport au locuteur du discours « primitif ». Seulement, il faut ne pas oublier que tout cela ne concerne que le plan du repérage, aucunement la voix.

Au point de vue vocalique, le SI laisse entendre — comme l'indirect libre — la voix du locuteur et celles de l'énonciateur du discours

« primitif ». La dernière n'intervient que dans la proposition subordonnée¹³, alors que la première, celle du locuteur, intervient dès le début de la construction syntaxique, dès la proposition principale. De ce fait, la situation est très différente dans la principale et dans la subordonnée. La principale est en général monovocalique : le seul énonciateur en est le locuteur rapporteur. La subordonnée, par contre, est polyvocalique : la voix de l'énonciateur n'y coïncide plus avec celle du locuteur ; un nouvel énonciateur apparaît, même si l'énonciateur de la principale peut être toujours présent comme co-énonciateur.

Le caractère polyvocalique du *si* est encore plus apparent en ancien français qu'en français moderne. Celui-là recourait fréquemment à un procédé dont celui-ci fait usage dans une proportion bien plus réduite. Nous parlons de la possibilité qu'avait l'ancien français d'établir, au *si*, un repérage spatio-temporel calculé sur la situation d'énonciation du locuteur « primitif » ; la même possibilité pratiquée, comme nous l'avons vu, dans ce *SIL* de *Fresne*, que nous rappelons :

A sun bon veisin le manda
 Que sa femme ad deus fiz eüz :
 De tant de force esteit creüz !
 L'un li tramettra a lever :
 De sun nun le face nomer.

Nous avons dit que le futur *tramettra* est calculé par rapport au présent d'énonciation du père des enfants, énonciateur du discours, et

13. Nous l'affirmons avec des réserves. Dans le passage ci-dessous, *cum sun ami* ne peut être attribué qu'au géant Orgueilleux, étant donné que l'on ne peut s'imaginer, eu égard aux intentions du géant — ajouter les barbes du roi Artur à son manteau, fait des barbes des rois et des barons qu'il avait vaincus —, que le narrateur puisse assumer que le géant éprouve des sentiments amicaux envers le roi. Il faut donc admettre que la voix du personnage résonne aussi dans la proposition principale :

(L'Orgueilleux avait entendu parler des prouesses d'Artur)

Quant li jaianz cest oï
 Mande lui *cum sun ami*
 Qu'il aveit unes noveles pels,
 Mais urlc i failli e tassels,
 De barbes as reis, as baruns [...]

(*Tristan* de Thomas, fragment Sneyd, 679)

non par rapport au présent de narration, le présent du locuteur. Le repérage est du même type dans le *si* par lequel commence la reproduction : après un verbe introducteur au passé, *manda*, le verbe subordonné se trouve au même temps verbal que celui que le père des deux enfants aurait dû employer — son discours n'est pas rapporté au *SD* dans le *lai* — au moment d'expédition de son message ; c'est donc le présent d'énonciation de ce personnage qui est pris comme repère du verbe subordonné. À notre avis, la présence de la voix de ce personnage est par là considérablement mise en relief, ce qui signifie que le type de repérage employé a été adapté de façon heureuse au caractère de discours reproduit qu'a l'énoncé.

Cette meilleure adéquation — du point de vue du repérage — représente, nous semble-t-il, l'un des traits principaux qui différencient la reproduction du discours dans l'ancienne langue de la reproduction en français moderne. Face aux *SIL* modernes, majoritairement construits au conditionnel et à l'imparfait — au point que beaucoup d'auteurs voient dans ces temps la marque grammaticale du procédé —, les textes médiévaux présentent un nombre de cas au futur et au présent proportionnellement très supérieur. Face aux *si* modernes, accordés au passé si le verbe introducteur est au passé, les *si* médiévaux montrent une liberté de repérage enviable, laquelle favorise l'apparition de l'embrayage temporel sur le présent d'énonciation du locuteur « primitif ».

Comparons la rareté en français moderne des *SIL* construits suivant le type de repérage à l'œuvre dans le premier exemple ci-dessous (présent-futur au lieu du plus habituel imparfait-conditionnel), avec la fréquence d'emploi du même type (tel qu'il est présenté par le deuxième exemple) dans la littérature médiévale : « À une certaine époque, on parla beaucoup de mariages dans la famille. La fillette choisit pour son futur mari un jeune homme de vingt ans qui s'occupait souvent d'elle. Un jour elle vint à moi toute triste : elle ne *pourra* pas épouser son ami ; cela *durera* trop longtemps jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de se marier ; lui *sera* trop grand et trop vieux pour elle ; il *faut* qu'elle choisisse un garçon de son âge » (Wettstein, *Les notions de temps chez l'enfant*. Cité par M. Lips, *op. cit.*, p. 65-6).

Le narrateur rapporte au *SIL* la décision d'Eliduc de quitter son pays ¹⁴ :

14. Nous supprimons les guillemets qui encadrent ce *SIL* dans l'édition de

[...] *Ne voelt* el país arester,
Ainz passera, ceo dit, la mer.
 El rëaume de Logre *ira*,
 Une piece se *deduira*.
 Sa femme en la terre *larra* ;
 A ses hummes *cumandera*
 Que il la gardent læaument
 E tuit si ami ensement.

(*Eliduc*, 67)

Ainsi justifié, il va de soi que nous considérons ce type de repérage comme motivé ; nous ne pensons pas, comme on l'a dit parfois, qu'il soit, en ancien français, le résultat d'une syntaxe flottante. Les narrateurs médiévaux pratiquaient habituellement ce qu'on appelle la concordance des temps ; en outre, ils la respectaient scrupuleusement dans certains types de propositions ¹⁵. Ce sont justement les complétives qui présentent le plus grand nombre de cas de non accord, celui-ci se produisant, en majorité, justement entre un verbe introducteur au passé et un verbe subordonné au présent ¹⁶, ce qui va dans le sens de ce que nous défendons.

Plus tard, le français a abandonné progressivement cette possibilité énonciative. Les règles de la concordance des temps, fixées par les grammairiens au XVIII^e siècle, ont éliminé les survivances de l'ancien procédé. Lorsque, sporadiquement, il réapparaît aujourd'hui au si, sa rareté même peut aller jusqu'à froisser la compétence linguistique ¹⁷ : « Elle calcula qu'elle *s'enfuira* dès que Don Cesare *sera* dans sa chambre et qu'elle *passera* la nuit dans la resserre d'un des jardins d'orangers et de citronniers. Ce ne sera pas la première fois » (Vailland ; cité par la grammaire Larousse, p. 351).

J. Rychner, conformément au vœu exprimé par l'auteur dans *Le discours subjectif...*, p. 57, note 1.

15. Les subordonnées finales, certains types de temporelles, etc. Cf. R. L. Graeme-Ritchie, *La syntaxe de la conjonction « Que » dans l'ancien français*, Paris, 1907, p. 57 et 60.

16. *Ibid.*, p. 18, note 2. Sauf un, les exemples donnés par l'auteur présentent comme introducteur un verbe déclaratif.

17. De nos jours, comme le montre la dernière phrase de cet exemple et comme on l'a vu plus haut, le *SIL* s'adapte toujours bien à l'embrayage temporel sur le présent du locuteur « primitif », même si cette possibilité n'est pas souvent exploitée.

Toutefois, le français ne nous semble pas avoir perdu, dans tous les cas, la capacité de jouer sur le système de repérage du *si* pour mieux souligner à quelle voix, à quel énonciateur, il faut attribuer les propos rapportés. Si l'on peut toujours dire : « Christophe Colomb pensait que la Terre { était, est } ronde », c'est parce que, avec l'imparfait, le rapporteur se limite à indiquer que l'énonciateur de l'affirmation sur la rotondité de la planète est Christophe Colomb, sans manifester par aucun indice si lui, locuteur, est ou non co-énonciateur de l'assertion. Avec le présent, en revanche, il prend position sur les propos rapportés, il se présente comme co-énonciateur de ceux-ci, ce qui lui permet de repérer le verbe subordonné, non plus par rapport au contexte (*pensait*), mais par rapport à son présent d'énonciation.

Cette double possibilité a toujours été expliquée en disant que, dans le cas des vérités intemporelles, gnomiques ou autres qualificatifs, on pouvait se passer d'observer l'accord verbal. Ce n'est pas faux ; mais la vraie raison en est le jeu des voix en présence. Ces présents de vérité générale ne sont que des cas particuliers d'un phénomène dont les manifestations sont bien plus nombreuses. Dans l'énoncé suivant, par exemple, aucune vérité générale n'est en jeu ; et cependant, l'alternance de temps, en fonction — comme dans l'exemple précédent — de la/les voix qui assume(nt) l'énoncé, est toujours possible : « Il m'a dit qu'il { viendrait, viendra } nous aider ». Dès que le locuteur se trouve dans l'impossibilité de prendre en charge les propos rapportés, *viendra* devient interdit : « Ce matin même, avant son accident mortel, il m'a dit qu'il { viendrait, *viendra } nous aider ».

La polyvocalité n'étant donc pas l'apanage du *SIL*, il nous semble que lui réserver le terme « discours double » ne peut que fausser la réalité de la reproduction des discours.

*
* *

Un an après la parution du travail que nous venons de commenter, J. Rychner publie un article où il propose une nouvelle appellation pour le *SIL* : « discours subjectif »¹⁸.

18. *Le discours subjectif dans les Lais de Marie de France. À propos d'une étude récente*, dans *Revue de Linguistique Romane*, t. 53 (1989), p. 57-83.

L'auteur soutient dans son étude que le SIL est une forme composée de deux parties : « Une « base », qui n'a rien de subjectif en elle-même, mais qui met le sujet dans une situation telle qu'on va pouvoir lui attribuer l'origine du discours suivant ; et, d'autre part, le discours, rendu par le narrateur à la 3^e personne, sans reprise du verbe déclaratif et sans marque de subordination » [p. 57]. Dans l'énoncé *Paul vient de téléphoner. Il est très déprimé*, par exemple, *Il est très déprimé* est interprété comme SIL à partir de l'énoncé — la base — qui le précède.

J. Rychner consacre la première partie de son article à établir un classement des SIL qui apparaissent dans les *Lais* selon le contenu sémantique des bases. Nous ne voyons pas d'inconvénient à l'adoption de ce critère, mais deux remarques s'imposent :

a) Tous les types sémantiques de bases établis peuvent constituer également le contexte introducteur d'un SI ou d'un SD.

b) Si la base et le SIL doivent être considérés comme formant un tout, le même critère doit être appliqué au SI et au SD. Pour pouvoir interpréter correctement un SD, par exemple, il faut tenir compte du contexte, qui fournit les indications sur l'identité du locuteur, le lieu où il parle, très souvent la personne à qui il s'adresse, etc. De même, si une information donnée par la base est souvent développée ou complétée par un SIL, un rôle identique échoit à de nombreux SI ou SD vis-à-vis de leur contexte introducteur.

La deuxième partie de l'article est consacrée aux traits formels du SIL. À cet égard, notre désaccord est important sur un certain nombre de points. La définition rapide donnée au début de son article par J. Rychner (citée ci-dessus) nous semble déjà partielle sur chacun des trois traits attribués au SIL : « et d'autre part, le discours, rendu par le narrateur à la troisième personne, sans reprise du verbe déclaratif et sans marque de subordination ».

a) « Rendu par le narrateur à la troisième personne » : pas nécessairement. Ce type de SIL est le plus abondant, mais on ne doit pas oublier que, comme le narrateur, un personnage peut également rapporter le discours d'un autre personnage au SIL ; et dans ce cas, si le SIL fait allusion au locuteur, celui-ci sera obligé d'employer des

L'étude récente en question, c'est notre article *Le style indirect libre chez Marie de France*, dans *Revue de linguistique romane*, t. 52 (1988), p. 421-46.

formes de *première* personne, et s'il fait référence à l'allocutaire du rapporteur, ce sont les formes de la *deuxième* personne qui feront leur apparition ¹⁹ :

Antant que tes freres te mande :
 La soe chose *te* demande,
 Ne contre reison rien ne quiert.
 Soe doit estre, et soe iert
 Costantinoble que *tu* tiens...

(*Cligés*, 2447)

La reïne la chose conte
 et dit : « Lancelot, ceste honte
 m'a ci Meleaganz amise ;
 an mescreance m'an a mise
 vers trestoz ces qui l'oënt dire
 se vos ne l'an feites desdire.
 Enuit, ce dit, a Kex geü
 o *moi*, por ce qu'il a veü...

(*Charrete*, 4916)

b) « Sans reprise du verbe déclaratif » : c'est selon. Le SIL ne permet pas la reprise d'un verbe déclaratif introducteur d'une complétive ; on passerait, dans ce cas, à la forme du SI. Mais il est fréquent qu'au SIL (comme au SD et même, quoique plus rarement, au SI) il y ait reprise en incise du verbe déclaratif. Nous avons l'impression que J. Rychner montre une certaine réticence à l'égard des SIL ainsi signalisés (voir plus loin dans cet article).

c) « Sans marque de subordination » : cela dépend de quel type de subordination. Le SIL ne peut apparaître en subordonnée complétive dépendante d'un verbe de parole (au sens le plus large). Cette sorte de subordonnée est réservée au SI. Mais tous les autres types de subordonnées sont susceptibles de véhiculer une reproduction à l'indirect libre. Nous reviendrons sur le sujet ci-dessous.

Il nous semble que J. Rychner n'attache pas l'importance qu'ils méritent aux démarcateurs de discours. Même si l'on ne voulait pas

19. Il est assez surprenant que J. Rychner ait négligé cette variante du SIL après avoir traité, dans le premier article ici commenté, le cas de la reproduction des messages, où aussi bien les formes de première personne (quand on les envoie) que celles de deuxième (quand on les transmet) sont extrêmement courantes en SIL.

les prendre en compte lorsqu'ils sont en tête des SIL non précédés de SI — de toute façon, ces SIL sont, généralement, assez bien signalisés, en tant que discours rapportés, par des moyens plus explicites — . lorsque les SIL se présentent faisant suite à un SI, le rôle des démarcateurs nous paraît être digne de bien plus d'intérêt.

J. Rychner dit qu'il n'a rien à observer à propos de *or* et *ja* parce qu'on les rencontre aussi bien en tête de SIL qu'« en tête d'autres phrases ». Sans doute ; mais, en général, en tête de proposition non subordonnée. Les probabilités de ce que leur apparition dans le texte, après une complétive au SI, constitue un indice important de passage à une construction syntaxique indépendante sont donc très élevées ; si celle-ci est interprétée comme la suite du DR en place, et que l'interprétation SD soit exclue, la présence d'un SIL est assurée.

L'auteur s'arrête, en revanche, aux démarcateurs *et*, *mes*, *car* et *si*. Les trois premiers notamment lui donnent l'occasion de discuter longuement sur le point exact où se situe la limite entre un SI et le SIL qui le suit. Comme nous l'écrivions dans notre article, « les limites entre les champs des divers types de discours rapporté, ainsi qu'entre ceux-ci et le discours primaire, sont plutôt des zones de transition que des lignes nettes »²⁰. La plupart du temps, l'énoncé où se situe cette frontière floue, dans la suite SI-SIL, joue le rôle de solution de continuité entre le SI et le SIL, l'important étant de voir dans cet ensemble une reproduction de discours qui, à partir d'une forme syntaxiquement subordonnée, évolue progressivement vers une forme libre. Les cas où la limite est nette sont sans doute très abondants ; mais, l'essentiel étant ce que nous venons d'exposer, nous préférons éviter la polémique — qui nous semble, dès lors, plutôt stérile — sur le point de démarrage de telle ou telle occurrence de SIL. Nous apporterons toutefois quelques précisions sur certaines remarques que J. Rychner nous adresse :

a) Il croit préférable de parler d'intonation suspensive, plutôt que de pause, comme condition nécessaire pour qu'un SIL puisse démarquer. Son observation sur le type d'intonation qui caractérise le contexte introducteur, la base, d'un SIL nous semble tout à fait juste. Néanmoins, nous parlions de pause obligatoire à propos des SIL succédant à un SI ; et là, la nécessité de parler de pause nous semble

20. *Op. cit.*, p. 432-3.

incontestable : sans elle, la complétive se continuerait et il ne se produirait pas le décrochage syntaxique indispensable à la constitution du SIL dans ce contexte.

b) *Et, mes et car* occupent, en tête de proposition, exactement la même place que *ja, or et si*, dont la valeur inaugurante de SIL n'est pas remise en question par J. Rychner. Apparaissant aux mêmes positions, il nous a paru possible, après analyse, d'attribuer à toutes ces particules la même fonction : celle d'être des relais de la parole, celle de marquer le début d'une nouvelle proposition et, par conséquent, la fin de la précédente. C'est la raison pour laquelle Christiane Marchello-Nizia, à qui nous empruntons le terme, les englobe toutes sous le nom générique de « démarcateurs »²¹. Devant la plupart d'entre eux s'instaure obligatoirement une pause. Celle-ci peut, cependant, ne pas être suffisamment importante pour provoquer l'indépendance syntaxique par rapport à un verbe introducteur de *si*. Dans le passage ci-dessous, par exemple, le deuxième *si* semble ouvrir la voie à un SIL, par opposition au premier qui, peut-être, ne fait qu'introduire une zone de transition entre le *si* et le SIL. Comme nous l'avons dit, quand cette zone existe, il vaut mieux la cataloguer comme indécidable du point de vue syntaxique, à cheval entre la subordination et l'indépendance ; ce n'est qu'en performance que l'ambiguïté pourrait être levée²² :

E li diënt que il tornast
 Ses ueilz a munt, *si* esguardast,
Si lur direit de quel colur
 Li ciels esteit en sa luur.

(*Espurgatoire*, 1797)

21. *Dire le vrai : l'adverbe si en français médiéval*, Genève, 1985. B. Cerquiglini, *op. cit.*, 1981, donne aux mêmes particules le nom générique de « morphèmes énonciatifs ».

22. Nous respectons dans toutes nos citations la ponctuation des éditeurs, n'ayant modifié que celle des *Lais*, pour les raisons déjà exposées (ci-dessus, p. 18, note 14). Mais il est clair que nous croyons qu'elle n'est pas toujours correcte. La ponctuation doit refléter la pause qui précède les SIL ; celle-ci serait mieux rendue, la plupart du temps, plutôt que par une virgule — choisie par l'éditeur pour ce passage — par un point, un point-virgule ou deux points, suivant les cas.

c) *Et, mes* et *car*, démarcateurs aussi, ont le même comportement que *si* dans le passage ci-dessus : la pause qui les précède peut être plus ou moins marquée, de quoi dépend que la proposition qu'ils ouvrent — après une complétive au *si* — soit ou non syntaxiquement libre. Une affirmation générique comme la suivante — de J. Rychner — ne nous semble donc pas répondre à la réalité des faits : « Je ne m'attarde pas à la conjonction *mes*, qui [comme *et*] me paraît également coordonner une seconde proposition complétive du discours indirect... » [p. 72].

L'analyse des faits nous semble devoir être moins automatique. Nous pensons qu'il y a, en effet, des énoncés commençant par *et* ou *mes* où il est difficile de ne pas voir une deuxième complétive sans *que* ; ainsi le suivant, parallélisme syntaxique et unité prosodique aidant (verbe à la fin et couplet unique) :

La fillè al rei aama,
E meintefeiz l'areisuna
Qu'ele s'amur li otriast
Et par druèrie l'amast.

(*Deux Amants*, 63)

Mais, en regard de ces cas clairs, il nous paraît, pour le moins, légitime d'envisager la possibilité qu'au lieu d'une deuxième complétive sans *que*, on trouve, dans les exemples ci-dessous, des cas de SIL :

Ses messages i enveia
E par ses lettres li manda
Que de sun païs iert eissuz
E en s'aïe esteit venuz ;
Mes li remandast sun pleisir,
E si nel voleit retenir,
Cunduit li donast par sa tere :
Avant ireit soudees quere.

(*Eliduc*, 111)

La dame l'en ad mercïé
Et dit que mult l'en set bon gré ;
E si de ceo l'aseürast
Que pur autre ne la lessast,
Hastivement purchacereit
A sun seignur que morz sereit.
Legier sereit a purchacier,

*Pur ceo k'il li vousist aidier.
 Il li respunt que si ferat :
 Ja cele rien ne li dirrat
 Que il ne face a sun poeir,
 Turt a folie u a saveir.*

(*Equitan*, 229)

Remarquons que, dans le deuxième exemple, on aurait, au point de vue syntaxique, exactement le même schéma dans le discours de la dame et dans celui du seigneur, le schéma le plus courant lorsqu'il s'agit d'une reproduction au SI-SIL : une première complétive, suivie de la forme libre. De plus, *E* occupe dans le discours de la dame la même place que *ja* dans celui de son amant. Nous insistons donc sur la possibilité d'interpréter comme SIL les énoncés qui commencent par *Mes li remandast...* et *E si de ceo...* D'ailleurs, J. Rychner fournit lui-même la preuve qu'il est admissible d'envisager la possibilité qu'une pause importante s'instaure — malgré la présence de *e* ou *mes* — après la complétive avec *que* : dans le premier passage ci-dessus, c'est lui-même qui a ponctué le texte d'un point-virgule devant *mes* ; dans le deuxième, bien que (dans l'article que nous commentons, p. 71, note 18) il qualifie de malencontreux le point-virgule placé après *bon gré* (*Equitan*, 230), le fait de l'avoir préféré à la virgule lors de son édition du texte montre bien que l'on peut hésiter sur la lecture la plus adéquate. Sa propre ponctuation prouve donc que la présence de *e* ou de *mes* après une complétive au SI n'entraîne pas, automatiquement, une interprétation comme deuxième complétive sans *que*. Si cet automatisme existait, si les démarcateurs *et* et *mes* empêchaient le passage à une forme libre lorsqu'ils apparaissent après une complétive, il faudrait remettre en question le fait que la syntaxe médiévale ait tendance — du moins au XII^e siècle — à éviter les longues périodes. Il faudrait, par exemple, voir dans le passage suivant une succession de complétives sans *que*, toutes dépendantes du verbe *dist* du premier vers ²³ :

23. On pourrait discuter quel est l'énoncé qui ouvre le SIL. Nous croyons que celui-ci démarre au troisième vers. Remarquons, toutefois, que, si l'on admet qu'il y a passage du SI au SIL, ce dernier, quel qu'en soit le point de départ, ne peut commencer que par *e*, ce qui n'empêche pas le décrochage syntaxique par rapport au verbe *dist*.

Puis li dist qu'iluec ert l'entree
 De l'Espurgatoire trovee,
 E ki fust de ferme creance
 E eüst en Deu esperance
 E fust confès de ses pechiez
 E après acomuniëz,
 Purreit ici dedenz entrer ;
 E s'il i poeit demurer
 Un jur e une nuit entiere
 E par ci revenir ariere,
 Tuz sereit nez de ses pechiez
 E de ses mesfaiz espurgiez,
 De quant qu'il out fait en sa vie ;
 E si verreit, n'i faldreit mie,
 E les peines e les dolurs
 E les turmenz des pecheürs
 E les granz joies des esliz
 Verreit, s'il fust en Deu parfiz.
 Si tost cum Deus li out ço dit...

(*Espurgatoire*, 309)

Voici un passage où l'absence de *que* est encore plus significative :

Il disoient ou pais que li soudans de Babiloine avoit mainte foiz essaié dont li fluns venoit ; et y envoioit gens qui portoient une maniere de pains que l'on appelle becuis, pour ce que il sont cuit par dous foiz ; et de ce pain vivoient tant que il revenoient arieres au soudanc. Et raportoient que il avoient cherchié le flum, et que il estoient venu a un grant tertre de roches tailliés, la ou nulz n'avoit pooir de monter. De ce tertre cheoit...

Écrit au XIV^e siècle et en prose (deux facteurs qui réduisent énormément le pourcentage de complétives sans *que* par rapport aux textes en vers du XII^e), puisé dans l'*Histoire de saint Louis* de Joinville (chez qui « la répétition de *que* est devenue presque régulière », au dire de R. L. Graeme-Ritchie)²⁴, pourquoi ne pas interpréter les *et* de « et y envoioit », « et de ce pain », « Et raportoient » comme des relais de la parole --- reproduite au SIL après avoir commencé au si --- au lieu d'y voir une conjonction de coordination de complétives ?

24. *Op. cit.*, p. 158. *Que* est de fait répété dans le cas du si (« Et raportoient que... et que... ») inclu dans la reproduction au SIL de ce que les gens du pays disaient.

Nous donnions dans notre article plusieurs exemples de SIL non précédés de si et commençant par *car*. Nous les présentions comme des cas sûrs de reproduction du discours, étant donné qu'ils comportent un verbe déclaratif en incise, marque de parole s'il en est :

Uns liüns fu mult travailliez
 E de curre tuz ennuiez.
 En une grave fist sun lit ;
 Mult fu malades a sun dit.
 Les bestes fist a sei venir ;
kar il voleit, ceo dist, choisir
ki mielz purreit en bois chacier
e sa viande purchacier.
 Unes et unes les mandot,
 sis ocieit e devurot ;
 mielz les voleit issi mangier
 qu'après curre ne travaillier.

(*Fables*, XXXVI)

Ci cunte d'un mesureür,
 ki terre mesurot un jur.
 Durement maldist la mesure ;
kar ne pot par nule aventure
od li, ceo dist, dreit mesurer.
 La perche dist : « Lai mei ester !
 Jeo ne faz par mei nule rien [...] »
 Issi funt li nundreiturier :
 quant hum aperceit lur mestier,
 les altres vuelent enculper
 e lur mesfet sur els turner.

(*Ibid.*, XC)

D'un criket cunte la maniere,
 ki desqu'a une furmière
 el tens d'yver esteit alez.
 Par aventure est enz entrez.
 Viande demanda e quist ;
kar n'en aveit niënt, ceo dist,
en sa maisun n'en sun recet.
 Dist li furmis : « Qu'as tu dunc fet...

(*Ibid.*, XXXIX)

J. Rychner se refuse à voir dans ces passages des cas de SIL. Ce qui l'y oblige, c'est sa conception même du procédé : « l'articulation du discours subjectif à son discours de base a pour premier trait d'être implicite » (p. 72). C'est un *a priori*, dont le maintien n'est pas facile.

Confronté à certains cas de SIL non précédés de *si* et commençant par *car*, l'auteur montre une position hésitante : il semble les accepter, mais avouant que *car* constituerait dès lors « une importante exception » dans l'ensemble de sa vision du phénomène. Pareillement, confronté aux SIL avec incise que nous venons de citer, l'auteur tombe, à nos yeux, dans la contradiction. Il les rejette parce que leurs incises font référence *explicite* « à une allégation du sujet », mais il n'a pas d'inconvénient à admettre qu'il y a bien des SIL avec incise, à condition qu'ils soient au futur en proposition indépendante. Pourquoi cette distinction ? L'incise serait-elle là moins « explicite » ?

J. Rychner présente comme argument contre notre interprétation de ces textes que leur traduction en français moderne ne donnerait pas lieu à des SIL. Nous ne sommes pas d'accord. Traduits ou non, notre analyse n'en saurait être différente²⁵. D'autre part, si ces énoncés n'étaient pas au SIL, et étant donné qu'ils ne sont pas non plus au SD ni au SI, faudrait-il y voir du pur récit ?

Pour nous, il ne fait pas de doute que, dans ces exemples, on a bien affaire à des SIL. L'incise y est celle, caractéristique, de ce mode de reproduction du discours : en général on trouve le type *dit il* (verbe + sujet) au SD et le type *ço dit* (objet + verbe) au SIL²⁶ :

25. Puisqu'il est question du français moderne, remarquons que *car*, introduisant du discours rapporté signalisé par une incise, est d'un emploi banal dans les journaux : « En 18 matches de Coupe du monde, ils n'en ont remporté que trois, ce qui désole l'entraîneur Andy Roxburgh, car, dit-il, « l'ambiance est extra dans l'équipe... » (Libération, 16-6-90, p. 26. Les guillemets et les italiques sont du journal).

26. Exemples empruntés à A. Grad, *op. cit.*, p. 20. Voir aussi la thèse de B. Cerquiglini, Aix-Marseille I, 1979, p. 47. À notre avis, il serait plus exact de dire que le type *dit il* appartient à la reproduction en SD et le type *ço dit* à la reproduction indirecte, SIL ou SI. Quoique moins souvent que dans le cas des deux autres modes, l'incise peut également apparaître au SI, adoptant alors, en général, la même forme qu'au SIL :

« Sire, fait Yvonés al roi,
Par mon chief, il manda par moi
A la pucele la roïne,

« Seigneurs », dist il, « mult malement nos vait ! »

(*Roland*, 2106)

Ne leserat, ço dit, que n'i parolt.

(*Ibid.*, 1206)

En outre, dans les fables xxxvi et xc, l'incise joue l'un des rôles que les narrateurs lui assignent dans certains cas : celui d'explicitier qu'ils se désolidarisent des assertions rapportées, qu'ils ne sont pas co-énonciateurs de ce qu'ils rapportent ; que ce sont des propos du personnage qu'ils reproduisent, mais qu'ils ne peuvent pas prendre en charge. Marie de France ne peut assumer que le lion faisait venir les animaux pour choisir parmi eux le meilleur à la chasse : la fable montre que la vraie raison de l'appel du lion était de pouvoir les dévorer sans avoir à se fatiguer. Et la moralité de la fable xc montre également que l'on ne peut entendre la voix du narrateur dans les vers en italiques. Le locuteur étant le narrateur, mais la voix de l'énonciateur venant d'ailleurs, nous ne pouvons analyser ces énoncés — vu qu'ils ne sont pas non plus des complétives subordonnées à un verbe de parole — que comme de beaux exemples de SIL.

Le peu d'intérêt que J. Rychner a prêté au jeu de voix qui résonnent dans ces vers est d'autant plus inattendu que nous avons l'impression que le nouveau terme qu'il propose pour le SIL — « discours subjectif » — peut difficilement s'entendre si ce n'est référé au plan de la voix.

L'auteur ne donne aucune définition précise de ce qu'il veut dire par « subjectif », mais la lecture de son article permet de reconstituer le concept auquel correspond sa nouvelle appellation pour le SIL. Ainsi trouve-t-on, pages 57-8, que « le secret de la forme est d'évoquer l'énonciation du *sujet* dans celle du narrateur ». Or, comme nous l'avons déjà répété plusieurs fois, l'énonciation du personnage est reproduite dans celle du narrateur, qu'il s'agisse du SIL ou qu'il s'agisse du SI, car, sous l'une ou l'autre forme, il n'y a qu'un locuteur, le narrateur, par rapport auquel s'établit le système des personnes et, selon les cas, celui des marques d'espace et de

Que Kex feri par aatine,
 Por mal de lui et por despit,
 Que il le vengera, *ce dit*,
 Et s'il em puet venir en leu ».

(*Perceval*, 1245)

temps. Le fait que le *si* de l'ancien français ne soit pas soumis à des règles de concordance aussi strictes que celles du français moderne ne fait, d'ailleurs, que rapprocher davantage — du point de vue du repérage énonciatif — le *si* du *SIL*. Et, comme déjà vu, bien que le rapport entre le type de repérage et la voix qui se fait entendre ne soit pas une relation de cause à effet, le fait que les temps verbaux, les démonstratifs et les adverbes soient souvent calculés, au *si* de l'ancien français, sur la situation d'énonciation du locuteur « primitif » favorise énormément l'impression d'immédiateté du discours du personnage.

Il faut chercher une vingtaine de pages plus loin pour trouver une nouvelle précision sur le sens à donner au terme « subjectif » : « Nous avons appelé subjectif, quant à nous, un type d'énonciation qui, d'une pensée, d'un sentiment, d'une perception, d'une intention, d'une volonté et, enfin, d'un discours, évoque l'éclosion native, intérieure au sujet » [p. 76].

Prise à la lettre, la définition correspondrait aussi bien au *SD*, étant donné que celui-ci (qui conserve en plus le repérage « originel ») n'a rien à envier au *SIL* en ce qui concerne la capacité de montrer l'éclosion native dont parle J. Rychner. Nous ne savons pas si l'auteur fait ici une différence entre « évoquer », appliqué au *SIL*, et un autre verbe qui serait applicable au *SD* ; n'empêche que, même dans cette éventualité, nous ne voyons pas en quoi le terme « subjectif » est plus adéquat pour le *SIL* que, par exemple, pour le *SD*.

Nous pensons, en fait, que l'auteur part, dans l'ensemble de son article, de ce qui n'est pour nous qu'un lieu commun très répandu : le *SD* serait une reproduction littérale, la fonction du rapporteur se réduisant, dès lors, à celle d'être un simple canal de transmission ; le *si*, par contre, serait le résultat d'une analyse — opérée préalablement par le rapporteur — du discours à reproduire²⁷. À partir de cette dualité, on a donné les opinions les plus variées sur ce qu'est le *SIL*, très souvent avec une tendance accusée à y voir une bizarrerie discursive, et non pas un autre mode de reproduction du discours situé sur le même plan que le *SD* et le *si*.

27. Nous avons conclu que J. Rychner assume cette conception du *si* à partir de plusieurs affirmations du type suivant : « 'Subjectivement', c'est-à-dire en passant par le sujet, *sans recours à l'analyse subordonnante de la proposition complétive* » (1988, p. 148). Voir aussi 1988, p. 151 et 1989, p. 81.

Or, tout discours rapporté est analytique par définition. Il est impossible de transmettre un discours sans l'avoir analysé préalablement, aussi bien du point de vue des marques énonciatives que du point de vue du contenu.

Du point de vue du repérage, la reproduction d'un discours au SD n'est pas plus simple pour le rapporteur que la même reproduction réalisée au SI ou au SIL. Pour construire un SD, le rapporteur doit renoncer à ce qui est la situation la plus courante quand on s'exprime : être l'instance autour de laquelle s'organise tout le système des marques énonciatives. Le rapporteur doit se désaisir de cette situation privilégiée pour la céder au locuteur du discours « primitif ». Au SI et au SIL, en revanche, le rapporteur reste le point de référence d'au moins une partie du système de repérage, tel qu'il l'est, quand il n'est pas rapporteur, dans son discours courant de locuteur ; il est ainsi obligé à réorganiser par rapport à lui, en tout ou en partie, le repérage du discours « primitif ». Qu'il s'agisse, donc, de la reproduction directe ou de l'indirecte, l'analyse du discours à rapporter est toujours nécessaire.

En ce qui concerne les propos à reproduire, l'analyse en est, de même, une condition indispensable pour pouvoir le faire. Nous n'imaginons pas comment on pourrait rapporter ce qu'a dit quelqu'un (ou soi-même dans une situation énonciative différente) sans organiser au préalable dans son esprit le discours à transmettre.

Dire que le SI est le seul mode analytique va de pair avec une définition du SD comme mode de reproduction littérale. Or, la littéralité des propos est indépendante du mode choisi pour les rapporter. Le SD, comme les deux autres modes, n'a pas besoin du trait « littéral » pour se constituer²⁸. S'il en avait besoin, il serait limité, dans la langue parlée courante, à la reproduction d'énoncés courts, susceptibles d'être retenus littéralement par la mémoire humaine, qui n'enregistre certes pas comme un magnétophone²⁹. Ce

28. Quoique peu nombreux, il y a heureusement certains chercheurs qui sont de cet avis. Cf. Meir Sternberg, *Proteus in Quotation-Land. Mimesis and the Forms of Reported Discourse*, dans *Poetics Today*, t. 3, fasc. 2 (1982), p. 107-156. Gérard Strauch, *De la 'littéralité' du discours rapporté*, dans *RANAM*, t. XVII (1984), p. 159-182.

29. Ce n'est là qu'une des multiples limitations auxquelles serait soumis le

qui ne change pas au SD par rapport au discours « primitif », ce sont les références énonciatives. le type de repérage ; si cette condition est remplie, le SD peut apparaître, indépendamment de toute autre chose.

En littérature, le SD se constitue selon le même principe qu'en langue orale, à cette différence près que, dans celle-ci, le discours primitif a pu effectivement exister, alors qu'en fiction littéraire, quand le narrateur est le rapporteur, le discours primitif n'a jamais été tenu. Définir le SD littéraire comme littéral s'avère ainsi d'autant plus inadéquat³⁰. De fait, lorsqu'un personnage rapporte en SD un discours déjà rapporté par le narrateur également au SD, la règle de la langue orale réapparaît : le nouveau SD n'est pas une répétition littérale du discours antérieur (alors que, remarquons-le, rien ne s'y opposerait). Dans *Perceval*, l'ingénu gallois, lors de sa première rencontre avec Arthur, lui demande de l'adouber. Voici la réponse du roi :

Amis, fait li rois, descendez
Et vostre chaceor rendez
A un vallet, sel gardera
Et vostre volenté fera ;
Chevaliers serez jusqu'a peu
A m'onor et a vostre preu. (979)

Perceval se refuse à descendre du cheval sans la promesse du roi de lui donner les armes du Chevalier Vermeil. Keu l'invite à aller les chercher lui-même :

Li seneschax, qui fu bleciez,
De che qu'il ot est correciez,
Et dist : « Amis, vos avez droit.
Alez lui tolir orendroit
Les armes, car eles sont vos.
Ne feïstes mie que sos
Quant vos por che venistes cha ». (1001)

SD si on le définissait comme reproduction obligatoirement littérale. Cf. M. Sternberg, *op. cit.*

30. Cette circonstance explique que nous ayons écrit le plus souvent « primitif » ou « originel » entre guillemets. En langue courante, lorsque l'on attribue à quelqu'un un discours jamais tenu, lorsque l'on rapporte un discours futur, etc., la situation est la même qu'en littérature.

Le roi se rappellera plus tard ces deux échanges discursifs de la façon suivante :

Et jel vi bel et avenant,
 Si li dis : « Frere, volentiers ;
 Mais descendez endementiers,
 Tant c'on vos avra aportees
 Une[s] armes totes dorees » [...]
 Et Kiex, qui anieus estoit [...]
 Li dist : « Frere, li rois te done
 Les armes, si tes abandone
 Que maintenant les ailles prendre ». (4102)

Comme on le voit, on y a affaire à des SD impeccables, mais leur degré de littéralité n'est ni plus ni moins élevé que lorsque les reproductions se font au SI ou au SIL.

Nous supposons que, si l'on admet que le SD ne peut se définir à partir du trait « littéral », on ne prétendra pas non plus que ce trait puisse caractériser le SIL. Mais dès lors, le concept de « subjectivité » — au sens où J. Rychner l'emploie dans l'expression « discours subjectif » — ne ferait référence qu'à l'impression plus ou moins forte que l'on peut avoir, en lisant un énoncé, d'entendre la voix du personnage. Or, nous n'avons point l'impression que celle-ci se fasse mieux entendre dans ces SIL :

Li chevaliers ad cungié pris :
Raler s'en voelt en sun país.
 Ele le prie ducement...

(Yonec, 195)

Paul vient de téléphoner. *Il est très déprimé.*

que dans les SI suivants :

Puis comande qu'an li aport
 escu et lance roide et fort,
 espee brunie et tranchant,
 et hiaume cler et reluisant,
 hauberc blanc et chaucés treslices,
 qu'il ot veu devant ses lices
 un chevalier armé passer
 a cui se vialt d'armes lasser,
 ou il a lui se lassera

tant que toz recreanz sera.
Cil ont son comandemant fet.

(*Erec*, 3671)

Et dit, se il n'en prant vengeance
De la honte et de la viltence
Que li traïtes li a faitc,
Qui sa fame li a fortraite,
Ja mes n'avra joie an sa vie.

(*Cligés*, 6519)³¹

ou que dans les *si* qui, comme celui-ci, se résolvent en *si* :

Mes or dit sovant et menu
que mar l'a en prison tenu
li traïtres, li forsligniez,
qui est gabez et angigniez,
« et maugré suen an sui je fors ».

(*Charrete*, 6713)

Nous ne croyons pas que, dans les suites *si-sil* ci-dessous, la voix du personnage produise une impression de présence moins forte aux *si* qu'aux *sil* subséquents (ceux-ci en italiques) :

Et Perchevax redist tout el :
Qu'il ne gerra en un hostel
Deus nuis en trestot son eage,
Ne n'orra d'estrangle passage
Noveles que passer n'i aille,
Ne de chevalier qui miex vaille
Qu'autres chevaliers ne que dui
Qu'il ne s'aille combatre a lui,
Tant que il del graal savra
Cui l'en en sert, et qu'il avra
La lance qui saine trovee
Et que la veritez provee
Li ert dite por qu'ele saine ;
Ja nel laira por nule paine.

(*Perceval*, 4727)

31. Il s'agit là d'un discours de l'empereur de Constantinople ; « li traïtes » est en l'occurrence *Cligés*. Nous ne pensons pas que le narrateur puisse assumer ce substantif.

Si li dites que je li mant,
 Par l'amor et par la grant foi
 Qui doit estre entre li et moi,
 S'ele onques ama chevalier,
 Qu'ele aint cestui et tiegne chier,
 Et qu'autretant face de lui
 Com de moi qui ses freres sui.
Tel solas et tel compaignie
Li face qui ne li griet mie,
Tant que nous soions revenu.

(Ibid., 5732)

Il est clair que nous ne considérons pas la subordination syntaxique comme un inconvénient majeur pour l'épanouissement de la voix du personnage ; mais J. Rychner n'est pas de cet avis. Il considère, comme nous l'avons signalé ci-dessus, que le SIL est toujours constitué par des formes syntaxiquement indépendantes, raison pour laquelle il ne croit pas que l'on puisse tenir pour des exemples de SIL ces deux cas avec incise que nous citions dans notre article :

Ci cunte d'un chien menteür,
 de males guisches, tricheür,
 ki une berbiz enplaida.
 Devant justise la mena,
 si li a un pain demandé,
qu'il li aveit, ceo dist, presté.
 La berbiz tut li reneia
 et dist que...

(Fables, IV)

Uns poüins fu forment iriez
 vers sei meïsmes e curuciez
de ce que tel voiz nen aveit
Cum a lui, ceo dist, avendreit.

(Ibid., XXXI)

Pourtant, il est évident que le narrateur ne peut pas assumer les subordonnées en question³². On ne voit pas, d'autre part, quelle

32. Voir ci-dessus, p. 28-30, notre raisonnement en défense de plusieurs cas de SIL avec incise, entièrement applicable à ces deux autres.

raison pourrait empêcher le partage d'une même phrase entre récit et SIL, alors que l'on trouve ailleurs des passages où le SD et le récit sont fortement imbriqués :

Lors dit : « Seignor, ne vos movez »
 (as gardes qui iluec estoient),
 « et gardez que osté ne soient
 li drap del lit, tant que je veigne. [...] »
 (*Charrete*, 4790)

Qant il ot oï le respons
 que Pinte li avoit espons :
 « Pinte, fait il, mout par ies fole... »
 (*Renart*, IIIa, 4299)

Renart, qui a veü le saut :
 « Tiebert, fait il, ne sai que dire... »
 (*Ibid.*, 4740)

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi le SIL ne pourrait pas être constitué par une subordonnée, alors que l'on sait que le SD peut parfaitement l'être ; en voici deux exemples, le premier faisant suite à un SI et le deuxième à un SIL (avec incise et au *présent*) :

Et li rois dit que si fera,
 « que bien sai que cist t'ocirroit
 qui combatre vos lesseroit ».
 (*Charrete*, 3856)

Et molt s'est blasmee et maudite
 de la parole qu'ele ot dite :
 molt a, ce dit, mal exploitié,
 « que n'ai mie de la mité
 le mal que je ai desservi ».
 (*Erec*, 3097)

*
 * *

Nous pensons, en somme, que l'impression d'entendre vibrer la voix du personnage ne dépend pas du mode de reproduction employé, mais de la façon dont le narrateur utilise celui-ci en chaque cas. Le SIL est, sans doute, un type de discours rapporté qui se prête

de façon très souple à l'obtention de l'effet en question ; mais lui attribuer en exclusivité le titre de « subjectif » revient, pour nous, à confondre un des usages qu'on peut donner à un outil, avec l'outil lui-même.

Tout discours rapporté suppose l'intégration par le rapporteur d'une énonciation autre dans sa propre énonciation. Les diverses formes qu'il revêt ne sont que des manières différentes d'opérer cette intégration, des façons distinctes de réorganiser le repérage énonciatif du discours primitif et de construire les énoncés du point de vue syntaxique. Si le repérage originel est intégralement respecté, le résultat sera le discours direct, indépendamment de la forme syntaxique adoptée. Dès qu'une partie — au moins — du repérage du discours primitif (organisé par rapport à la situation d'énonciation du locuteur primitif) est réorganisée soit par rapport au contexte soit par rapport à la situation d'énonciation du rapporteur, apparaissent les formes indirectes de la reproduction du discours. Celles-ci présentent deux modalités qui se partagent le domaine des possibilités syntaxiques : le discours indirect (qui est toujours constitué par une complétive subordonnée à un verbe de parole, au sens le plus large, explicite ou implicite) et le discours indirect libre, auquel est réservé le reste des constructions.

Ainsi définis, du point de vue syntactico-énonciatif, les trois types de discours rapporté sont des moules disponibles pour l'obtention des effets de style les plus variés, ceux-ci changeant avec les époques, les auteurs, les genres...

Évidemment, d'autres typologies du discours rapporté, fondées sur des critères différents des nôtres, sont aussi possibles. On peut alors chercher d'autres dénominations aux catégories résultantes. L'idéal nous semble être que les noms de ces nouvelles catégories répondent tous au même concept, au critère choisi. Malheureusement, les deux dénominations proposées par J. Rychner pour le SIL — inadéquates en plus pour les raisons exposées — isolent ce type de discours rapporté des autres membres de son paradigme, l'auteur n'ayant pas cherché à donner des noms également différents — et choisis selon le même critère — au SI et au SD.

Nous aussi, nous pensons que le terme « style indirect libre » n'est pas très réussi, dans ce sens qu'il favorise la confusion en ce qui concerne les possibilités syntaxiques du procédé. Mais il a, du moins, le mérite de refléter l'histoire de l'étude de ce type de discours et de

répondre au même critère que les dénominations des deux autres modes. Nous préférons donc continuer à nous en servir, en attendant que l'on trouve une appellation qui nous satisfasse davantage.

Manuel BRUÑA CUEVAS.